Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260310-D_2026_028-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

République Française

Ville de PORT-LOUIS

Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville Place Notre Dame à Port-Louis, sous la présidence de Daniel **MARTIN**, Maire

Date de convocation
23 février 2026

Nombre de membres

En exercice	**23**
Présents	**18**
Représentés	**02**
Absents	**03**

Sens des votes

Pour	**20**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Étaient présents
Daniel **MARTIN**, Gwenola **MEUNIER – LE CORRE**, Hafidha **BATEL**, Véronique **JAMET - BEK-KAR**, Rémi **LE VILAIN**, Jean **DERDERIAN**, Annette **BATELIER**, Dominique **PHILIPPO**, Jessica **LE MEUR – PAUGAM**, Fabien **TOUREAUX**, Danielle **CAUDAN**, Katell **BERTHE**, Philippe **MALPIÈCE**, Jean-Paul **HUBERT**, Yannick **LE BRITZ**, Patrick **LE FLOCH**, Christine **JIQUELLÉ**, Dominique **CORVEC**

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote
Catherine **LAISNEY**, ayant donné pouvoir de vote à Gwenola MEUNIER – LE CORRE,
Pascal **MARTIN**, ayant donné pouvoir de vote à Dominique CORVEC

Absents excusés : Jacqueline **LANGELIER**, Gérard **HUTTEAU**

Absente : Céline **GALLIC**

SOLIDARITÉ – INSERTION – AFFAIRES SOCIALES

D 2026 028 14°) Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale -C.C.A.S.- est un établissement public administratif dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune et dispose d'un budget propre
Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées
Le C.C.A.S. coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap
Les habitants de la commune y sont conseillés sur les droits sociaux, orientés vers les partenaires locaux ou directement pris en charge. Il se mobilise spécifiquement dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires) et le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficultés)

Vu, la présentation en Commission « affaires sociales, ainés, santé, prévention, perte d'autonomie et handicap, accessibilité, logement social, famille, habitat » du 05 mars 2026

Vu, la présentation en Commission « Finances, Économie, Numérique » du 24 février 2026

Considérant qu'il est souhaitable de permettre au C.C.A.S. de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune,

Ayant entendu cet exposé et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- **d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention générale de fonctionnement d'un montant de trente-huit mil euros -38 000,00 €- au titre de l'exercice 2026,**
- **de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 657362 du Budget principal 2026 de la commune**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus **POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME** **Le 17 mars 2026**
Le secrétaire de séance, Annette BATELIER. **Le Maire, Daniel MARTIN.**